



Rapport n°59 :

Groupe Socialiste, Radical et républicain ; Groupe Front de gauche ; Groupe Europe Ecologie, les verts, parti occitan ; Groupe Notre Région doit changer ; Groupe Front national PACA : Pour.

Monsieur LE PRESIDENT. – Le rapport n°59 est adopté à l’unanimité

Nous passons maintenant aux motions et aux vœux. Il y a 4 motions et 6 vœux. Nous allons essayer de garder un bon rythme de travail pour pouvoir tenir ensuite, dans de bonnes conditions, la Commission permanente.

MOTIONS

1 Motion en soutien au projet de reconversion partielle de la centrale de Gardanne, déposée par le groupe Front de Gauche, soutenue par le groupe Socialiste, Radical et Républicain

Madame LEFEBVRE.- Monsieur le Président, la centrale de Gardanne, producteur d’électricité, située le plus à l’est du réseau en Provence-Alpes-Côte d’Azur, assure la sécurité d’approvisionnement du territoire régional lors des pointes de consommation.

Propriété de l’électricien allemand E.ON, la centrale est désormais soumise à la loi du marché énergétique dérégulé.

La fermeture annoncée de l’un des groupes thermiques fait courir le risque d’une fragilisation accrue de notre alimentation électrique, avec un risque sérieux de black-out, et des conséquences économiques et sociales importantes en termes d’emploi et de désindustrialisation, dans une région déjà fortement touchée par le chômage.

Des outils et des savoir-faire existent, il convient de les préserver et de les valoriser.

L’autorisation délivrée par le Gouvernement de reconversion partielle de la centrale thermique de Gardanne en centrale de production électrique à biomasse s’apparente à une première étape vers la pérennisation et le développement durable de cet équipement.

La transformation du site participerait à la sauvegarde et à l’accroissement du nombre d’emplois qualifiés à statut, mais permettrait également de réduire les rejets de CO₂.



C'est pourquoi, dans l'optique de renforcer l'approvisionnement énergétique de notre région, et de maintenir l'emploi sur ce site, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur se prononce en faveur du projet de centrale de production électrique à biomasse de Gardanne et demande :

À l'entreprise E.ON :

- de communiquer les modalités concrètes de son projet en termes de production et d'approvisionnement ;
- de confirmer son engagement financier, nécessaire à la concrétisation de cet équipement, pour une mise en exploitation à l'horizon 2014, et le maintien de l'emploi sur le site.

À la Commission de régulation de l'Énergie :

- d'émettre un avis favorable au projet de reconversion partielle de la centrale de Gardanne en centrale de production électrique à biomasse.

Au Préfet de Région :

- de recevoir une délégation des représentants syndicaux d'E.ON Gardanne, afin d'évoquer l'avenir du site ;
- de réunir une table ronde, afin d'obtenir de l'industriel les garanties de financement de cet équipement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci ! Qui souhaite prendre la parole ? Je vous en prie, Madame.

Madame ROBINEAU.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est bien entendu en ma qualité de Conseillère régionale que je prends la parole dans ce très important dossier de reconversion de la centrale thermique de Meyreuil/Gardanne. Mais, c'est aussi en ma qualité de suppléante de Richard MALLIÉ, député de cette conscription, des communes de Gardanne et de Meyreuil.

En effet, depuis de nombreux mois - il faut le souligner - Richard MALLIÉ défend très activement le dossier de la reconversion de la tranche K de la centrale thermique de Meyreuil/ Gardanne, en multipliant les interventions.

Une première intervention commune auprès du Premier ministre FILLON, en faveur de la centrale de Meyreuil/Gardanne, avait été cosignée par le Sénateur-Maire Jean-Claude GAUDIN, Madame Maryse JOISSAINS et le Maire de Meyreuil. Je crois savoir que le Maire de Gardanne n'avait pas souhaité s'associer à ce courrier.

De plus, dans une intervention supplémentaire auprès du Premier ministre François FILLON, Richard MAILLÉ avait également obtenu le soutien et la signature de neuf autres députés des Bouches-du-Rhône.

Je sais, Monsieur le Président, au nom de notre Institution régionale, que vous vous êtes également manifesté en faveur de ce dossier. Cela doit être dit, et je le fais volontiers.



Nous tenons aussi, par la même occasion, à rendre hommage aux partenaires sociaux qui ont été particulièrement responsables, et qui ont pleinement joué leur rôle en faveur de ce dossier de reconversion.

Ainsi donc, après avoir sollicité l'engagement express de Matignon, j'ai donc le plaisir sincère de vous confirmer que le député Richard MALLIÉ a obtenu, du Premier ministre François FILLON, la confirmation officielle et écrite de la validation par l'État de la reconversion de la centrale thermique de Meyreuil/Gardanne en centrale à biomasse. J'ai ici la lettre du Premier ministre François FILLON, qui indique – je le cite : *Je vous confirme que le projet de reconversion au combustible biomasse de la tranche K de la centrale de Meyreuil/Gardanne du groupe E.ON été retenu.*

Par ailleurs Richard MAILLÉ a eu contact avec Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, Président de la Commission de régulation de l'Énergie, qui lui a également confirmé que la procédure d'appel d'offres était désormais close, et que le projet de centrale à biomasse 250, à Meyreuil/Gardanne, était définitivement sélectionné et retenu.

Nous nous félicitons donc de la décision favorable du Gouvernement pour la centrale thermique de Meyreuil/Gardanne. Sans ce projet de reconversion, le site de Meyreuil/Gardanne aurait été fermé.

Pour nous, les deux points essentiels sont : d'abord, l'engagement formel du groupe E.ON de maintenir l'emploi sur le site de Gardanne ; et ensuite, de pérenniser un site industriel de grande qualité.

Ce projet de reconversion en chaudière à biomasse représente un investissement de 150 M€ de la part du groupe E.ON. Il induit le développement d'une filière forestière dans notre département et, plus largement, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec la création, mes chers collègues, de plus d'une centaine d'emplois (emplois forestiers, manutention, portuaire, transport).

Sur le plan du développement durable, ce projet est également très intéressant car il permettra de réduire de 600 000 tonnes les émissions de CO₂ dans les Bouches-du-Rhône.

Le projet de centrale à biomasse de Provence contribuera à améliorer la sécurité d'alimentation en électricité de la région à long terme.

Nous espérons donc, de tout cœur, que nous pourrons continuer, avec l'ensemble des partenaires de ce dossier, à unir nos forces dans le sens de l'intérêt général, dans le sens de la préservation d'un site industriel et, surtout, de ses emplois.

Nous nous abstiendrons sur cette motion.

(Applaudissements)



Monsieur LE PRESIDENT.- Merci ! D'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

Madame CAMARD.- Je me dois d'expliquer l'abstention du groupe Europe Écologie Les Verts sur cette motion du Front de Gauche.

Bien évidemment, vous vous doutez que les écologistes sont pour la biomasse et pour un projet de reconversion de la centrale de Gardanne. Nous avons, cependant, beaucoup d'interrogations sur ce projet précis parce que nous voudrions qu'il réussisse dans les meilleures conditions.

La première condition est que l'on nous parle beaucoup d'électricité. Le projet est fondé sur l'électricité. Ce n'est pas l'habitude de ces projets-là ; on utilise plutôt le bois et les déchets végétaux pour produire de la chaleur et du chauffage. Nous avons donc une interrogation, et nous savons qu'elle était partagée par beaucoup d'experts proches du dossier.

La deuxième interrogation porte sur l'impact sur la filière Bois Énergie de la Région, qui est accompagnée et financée par le Conseil régional. Nous avons, aujourd'hui, plus de 200 chaufferies, nous en créons 25 par an, on utilise déjà 40 000 tonnes de bois pour ces chaufferies. Cela représente 160 emplois. Il y a évidemment un gros potentiel de développement, mais dans un scénario de montée progressive et, pour le moment, le scénario reposait sur de petites unités décentralisées.

Notre demande est une étude d'impact, et le fait de pouvoir nous démontrer que l'on ne va pas assister à une déstabilisation brutale sur les prix et l'approvisionnement de ce projet, qui est un gros projet de biomasse. Et puis, nous avons aussi des déclarations contradictoires d'E.ON, jusqu'à maintenant, qui dit à la fois qu'il veut faire travailler la filière locale, mais qui dit aussi qu'il sait que ce n'est pas forcément possible dans l'immédiat, et qu'il va importer du bois du Canada ou de Russie. Et là, on ne contrôle plus, par exemple, la gestion responsable de la forêt.

Beaucoup de questions que, je répète, nous n'étions pas les seuls à poser. C'est donc le sens de notre abstention, pour plus d'informations, de consultations, et pour ne pas laisser un grand groupe décider tout seul sur cette question très importante, qui nous tient à cœur. Une abstention active de notre part.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions avant de donner la parole à Madame LEFEBVRE ? S'il n'y en a pas, Madame LEFEBVRE, vous avez la parole.

Madame LEFEBVRE.- Quelques mots tout de même pour ne pas laisser penser que, selon les propos de Madame ROBINEAU, Monsieur MAILLÉ aurait réglé à lui tout seul la situation de la centrale de Gardanne. C'est bien évidemment la mobilisation des salariés pour, dans un premier temps, empêcher la fermeture de cette partie de la centrale, et pour trouver des solutions alternatives, qui a permis justement que les élus et la direction de E.ON se bougent pour trouver une solution, et pour ne pas fermer cette centrale de Gardanne.

Il reste néanmoins, malgré tout, que l'avis de la Commission de régulation de l'Énergie doit être rendu d'ici quelques jours. De même, sur l'engagement financier



d'E.ON, sur le projet de reconversion, où des précisions doivent être apportées. C'est ce que nous ont confirmé les salariés de la centrale, que le groupe Front de Gauche a rencontrés, il y a quelques jours.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix la motion présentée par Madame LEFEBVRE.

Groupe Socialiste, Radical et républicain ; Groupe Front de gauche ; Pour, Groupe Europe Ecologie, les verts, parti occitan ; Groupe Notre Région doit changer ; Groupe Front national PACA : Abstention.

Monsieur LE PRESIDENT. – La motion 1 est adoptée.

2 ***Motion « Non au travail des enfants. Oui à l'apprentissage de qualité, présentée par le groupe Socialiste, Radical et Républicain, soutenue par le groupe Europe Écologie Les Verts Partit Occitan, et le groupe Front de Gauche***

Madame GERARD.- Dans la torpeur de l'été, à la fin du mois de juillet, fut votée une loi relative à l'apprentissage, dite loi CHERPION. De notre point de vue, cette loi contient des éléments extrêmement graves, des éléments régressifs, tant du point de vue du Code de l'Éducation que du Code du Travail. Elle consacre, en effet, la fin de l'obligation scolaire à 16 ans. Elle autorise désormais le travail, sur 35 heures hebdomadaires, y compris sur des machines dangereuses, d'enfants de 15 ans, trois semaines par mois puisqu'ils sont une semaine seulement dans le CFA, et avec seulement 5 semaines de congés payés. C'est cela, l'apprentissage.

Enfin, dans l'objectif de faire du chiffre, encore du chiffre, toujours du chiffre, par rapport aux objectifs, fixés par le Président de la République, de multiplier les petits pains en matière d'apprentissage, cette loi autorise, de façon extrêmement étonnante, et en ayant l'objectif de l'apprentissage de qualifier les jeunes, de signer des contrats en intérim. Des contrats d'apprentissage en intérim : personne ne voit ce que cela peut être, y compris les professionnels d'ailleurs.

Elle autorise aussi à signer des contrats d'apprentissage saisonniers. Alors, là, vous avouerez que, pour passer un contrat saisonnier et imaginer qu'au bout du compte, il puisse y avoir un diplôme et une qualification, il faut être fort.

Enfin, mieux encore : cette loi invente l'apprentissage sans contrat d'apprentissage. Pour nous, un jeune de 15 ans, qui étudie et qui travaille à apprendre un métier, et qui n'a pas de contrat d'apprentissage, c'est un collégien ou un lycéen. Et c'est de la responsabilité de la nation de le former.

Dans le cadre de cette motion, nous réaffirmons que nous refuserons ce qui est une espèce de transfert déguisé, suite à la réforme de la voie professionnelle, qui ferait que seraient accueillis dans des CFA des jeunes sans contrat, là où ils n'auraient